Monsieur Rousselet,

Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques souhaitent attirer votre attention sur la problématique du télétravail au sein des DiSI, et spécialement, dans les zones dites en alertes maximales.

Ainsi il semblerait que dans ces zones, et malgré notre intervention auprès du DGSSI, des blocages se fassent jour sur la question de la mise en place du télétravail dans les services d'exploitation et d'assistance. Nous sommes bien conscients des problèmes de sécurités qui existent. Toutefois, à la vue de la gravité de la situation dans certaines métropoles comme Marseille ou Lille, il nous semble peu concevable de se prévaloir de réflexions en cours et de remettre à dans plusieurs mois une hypothétique mise en place du télétravail dans ces services. Il ne s'agit pas, bien sûr, que tout un service soit en télétravail, mais d'ouvrir à tous les agents cette possibilité à l'image des services développement par exemple.

Le Directeur général a annoncé sur Ulysse que "La circulation plus active du virus dans beaucoup de départements peut également justifier un recours accru au télétravail, dans les conditions réglementaires c'est-à-dire avec un maximum de 3 jours par semaine sauf exception. Dans les territoires en alerte renforcée, ce mode d'organisation du travail doit recevoir un accueil particulièrement bienveillant."

Cette position a été réaffirmée par le Directeur général lors du CTR du 6 octobre dernier.

De plus, la circulaire du 7 octobre relative au télétravail dans la fonction publique fait état d'une évolution de l'épidémie et précise que non seulement le télétravail doit être privilégié, mais surtout doit être fortement incité dans les zones d'alerte maximales. Ces dernières se multiplient. On ne saurait observer de délai d'action face à la pandémie.

En dehors de protéger directement les agents qui auront moins de déplacements professionnels, ce télétravail peut permettre de dégager un plus grand espace et une plus grande distanciation sociale au sein des bureaux et des plateaux de travail, et à ce titre permettrait une plus grande protection des agents.

Reculer cette mise en place à l'année prochaine, ou même seulement de quelques semaines, comme indiqué par un directeur local, est en inadéquation totale avec les risques sanitaires actuels, et de plus source d'anxiété et d'incompréhension pour les agents.

Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques vous demandent donc d'être volontariste sur ce sujet, et de demander aux Directeurs des DiSI de mettre en place un vrai télétravail dans ces services, avec un pourcentage d'agents significatif et en adéquation avec la gravité de la situation.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande,

Veuillez agréer, Monsieur Rousselet, l'assurance de notre considération distinguée.

fichiers: Télécharger lettre_b.rousselet_teletravail_14-10-2020_cgt-sfp.pdf (81.79 Ko)

Public: Infos / actions
Informatique

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Leave this field blank